

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 22 février 2016 à 18 heures**

Le 22 février deux mil seize à 18 heures,  
Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 18/02/16  
Membres en exercice : 15  
Membres présents : 12  
Nombre de votants : 13

**Présents :** AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MARCHOIS Fabrice, MALEGUE Claude, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, STABLO Marielle.

**Absent(e)s :** MARTIN Aline, TONKENS Gerben, VICENTE Georges

**Pouvoir(s) :** TONKENS Gerben à HILAIRE Valérie

**Secrétaire de Séance :** AUDINOS Maryvonne

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Suite à l'observation faite par Fabrice MARCHOIS, il est décidé d'y faire apparaître, de manière régulière, le nom des votants ainsi que leur vote. (POUR / CONTRE / ABSTENTION)  
Après discussion et délibération, le compte rendu du 11 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité.

**Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 :**

Le Maire rappelle les 2 réunions de la commission finance durant lesquelles le compte administratif a été présenté puis quitte la salle.

Le conseil municipal, sous la présidence de M. Michel Constant, 1<sup>er</sup> Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. Gérard Béal, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**1 - FONCTIONNEMENT**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2014		336 096.13
Opérations de l'exercice	738 638.54	996 246.05
Totaux	<b>738 638.54</b>	<b>1 332 342.18</b>
Résultat de clôture		593 703.64

**2 - INVESTISSEMENT**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2014	146 001.89	
Opérations de l'exercice	416 460.35	266 867.53
Totaux	<b>562 462.24</b>	<b>266 867.53</b>
Résultat de clôture	295 594.71	
Restes à réaliser (RAR)		
Besoin ou excédent de financement des RAR		
Excédent ou besoin total de financement	<b>298 108.93</b>	

**3 - ENSEMBLE**

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	146 001.89	336 096.13
Opérations de l'exercice	1 155 098.89	1 263 113.58
Totaux	1 301 100.78	1 599 209.71
Résultat de clôture		298 108.93

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par 12 voix POUR,  
- **considérant** l'excédent de fonctionnement, la somme de **298 108.93 €** est affectée au compte 002 excédent de fonctionnement reporté ;  
- **considérant** le besoin de financement et investissement, la somme de **295 594.71 €** est affectée au compte 1068 Investissement ;

- **constate** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes,
- **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,
- **arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **approuve** le compte de gestion 2015 établi par M. le Trésorier Principal à Privas.

Monsieur QUATREMERE souligne les « bons » résultats de clôture du compte administratif.

**Attribution de marché – restructuration de l'école maternelle / extension cantine :**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui donne lecture à l'assemblée qui les valide, les offres retenues, à savoir :

N° lot	Désignation	Décision de la commission	Attributaire	Montant € H.T.
1	DÉMOLITION / MAÇONNERIE	Attribué	PAYSSERAND	34 746.00
2	CHARPENTE / COUVERTURE / ZINGUERIE	Attribué	REBOULET	22 420.90
3	ÉTANCHÉITÉ	Attribué	SOBRADO	2 197.38
4	MENUISERIES EXTERIEURES	Non attribué	-----	-----
5	MÉTALLERIE	Attribué	GIRAUD DELAY	4 370.00
6	CLOISONS / PLAFONDS / PEINTURE	Attribué	API	9 621.00
7	CARRELAGE	Attribué	DAVID CARRELAGE	1 890.00
8	ÉLECTRICITÉ / CHAUFFAGE	Attribué	VIGNAL	6 587.59

Il précise qu'une nouvelle consultation du lot n°4 sera faite.

**Avenant au marché de travaux entreprise Bernard et Martel – aménagement de sécurité VC n°26 :**

Monsieur le Maire présente le bilan des travaux en date du 22/02/2016, rappelle le montant initial des travaux et fait part de la nécessité de conclure un avenant auxdits travaux d'un montant de 6 865.60 € HT. Le montant est accepté à l'unanimité.

**Avenant au marché de maîtrise d'œuvre VC n°26 de Flossac :**

Monsieur le Maire rappelle les termes du contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec le cabinet SINTEGRA et informe qu'une deuxième tranche de travaux est à prévoir et qu'il convient d'actualiser ledit contrat.

Après délibération, le conseil unanime autorise la signature de l'avenant pour un montant HT de 4 460 €.

**Achat de terrains VC n°26 de Flossac :**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de procéder à l'acquisition de terrains d'une surface de 39 m<sup>2</sup> pour une somme forfaitaire de 800 € afin de poursuivre l'opération de sécurisation de la VC n°26 de Flossac.

A l'unanimité, le conseil accepte l'acquisition de ces terrains au prix indiqué ainsi qu'aux conditions énoncées dans l'acte et charge M. le Maire de sa signature.

**Consultation 2<sup>ème</sup> tranche de travaux VC n°26 de Flossac :**

Monsieur le Maire cède la parole à M. CONSTANT qui présente le dossier de consultation des entreprises. Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'attribuer les travaux de cette 2<sup>ème</sup> tranche à l'entreprise Bernard et Martel pour un montant HT de 34 156.80 €.

**Travaux de voirie 2016 :**

Monsieur le Maire donne lecture des offres reçues au titre des travaux de voirie de 2016.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil décide d'attribuer à l'entreprise Bernard et Martel les travaux de voirie 2016 pour un montant HT de 68 222.70 €.

**Demande de subvention SDE 07 – Certificats d'énergie :**

Suite à la signature en décembre 2014 de la convention avec le SDE 07 pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie, le Maire propose de transmettre au SDE 07 les dossiers concernant les travaux d'isolation à entreprendre au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment Jean Moulin, aux accès de la salle des fêtes du Gaucher (porte principale et issues de secours) ainsi que dans la salle des associations au rez de chaussée du bâtiment du Gaucher.

**Création de deux emplois contractuels pour croissance temporaire d'activité :**

M. le Maire cède la parole à M. Michel CONSTANT qui expose que les contrats aidés arrivent à leur terme et que compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité, il convient de procéder au recrutement de 2 emplois pour une durée déterminée de 12 mois.

Après délibération, le conseil, unanime, accepte ces créations et charge M. le Maire de la signature des contrats.

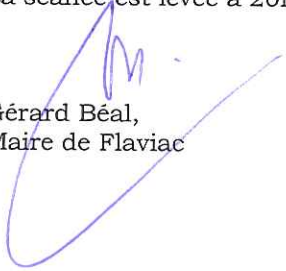
**Approbation des statuts de CAPCA :**

M. le Maire cède la parole à M. Gilles QUATREMERE qui fait un rappel du processus de fusion-extension-transformation de la CAPCA induisant une modification de ses statuts au 01/01/2016 ; il informe qu'il revient au conseil municipal de s'exprimer quant aux nouveaux textes. Le conseil municipal approuve à l'unanimité les statuts de la CAPCA.

Questions diverses :

- Carte scolaire : Suite à la réunion avec différents services, la Commune est dans l'attente de décision du Département.
- Standard : installation prévue mercredi 24/02
- PLU : Mme Marielle STABLO précise qu'une réflexion doit être menée quant à l'inscription ou non d'une palette de couleurs dans le règlement du PLU. Chaque conseiller s'exprime lors d'un rapide tour de table.
- CAPCA – compétence rivière : le conseil municipal souhaite qu'une réunion de présentation du projet envisagé par la CAPCA soit organisée rapidement.
- Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et CCAS : La loi NOTRe offre la possibilité aux communes de moins de 1500 habitants, qui le souhaitent, de dissoudre le CCAS et d'en confier les compétences au conseil municipal. Les élus unanime, ne souhaite pas bénéficier de cette disposition.
- Voirie : Mme Evelyne RICHARD soulève le problème de la réglementation concernant l'accès des propriétés privées donnant sur la RD 104.
- Dates à retenir :
  - Commission finances : 7 mars à 18h00
  - Réunion de travail PLU : 17 mars à 18h00
  - Réunion CAPCA : 21 mars à 18h00
  - Vote du budget : 29 mars à 18h00
  - Réunion PLU avec les personnes publiques associées : 31 mars ou 7 avril à 14h00

La séance est levée à 20h15.

  
Gérard Béal,  
Maire de Flaviac

Maryvonne AUDINOS  
Secrétaire

